

Communiqué de presse

Ordre du jour du Conseil municipal

Le mardi 17 décembre 2019 à 20h à La Scène Watteau, le maire de Nogent-sur-Marne réunira son Conseil municipal.

Principales délibérations à l'ordre du jour

COMMUNICATIONS

LOGEMENT SOCIAL

Garanties communales pour deux bailleurs

- Immobilière 3F-Groupe Action Logement souhaite acquérir et améliorer treize logements collectifs situés 141, Grande Rue Charles de Gaulle.
- France Habitation souhaite acquérir en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) onze logements au 9, avenue Polton.

NUMÉRIQUE

Définir les services publics de demain

La Région Île-de-France s'inscrit dans une démarche d'innovation avec l'ambition de faire de l'Île-de-France la première « Smart Région » d'Europe. Elle entend développer la Smart Plateforme 2030 afin d'utiliser la Donnée de manière à développer l'intelligence numérique du territoire avec le partenariat d'acteurs publics et privés, dont Nogent-sur-Marne via une convention de partenariat.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Soutien à l'appel pour un pacte finance-climat européen

Cette mobilisation vise à réunir des financements européens afin d'engager des politiques volontaristes en faveur de la transition énergétique dans les collectivités locales.

SANTÉ

Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens

La Ville de Nogent mène depuis plusieurs années des actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens : zéro phyto pour l'entretien des espaces verts ; 40% de bio dans les cantines scolaires ; limitation des contenants en plastique au profit de contenants réutilisables en inox. L'adhésion à la charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » proposée par le Réseau environnement santé (RES), permettrait de poursuivre, de développer et de valoriser toutes les démarches allant dans ce sens.

URBANISME

Avenant à la Charte du bien construire

La charte du bien construire a été validée au conseil municipal du 10 avril 2019. Elle vient en complément du PLU et marque la volonté communale de créer un partenariat sous forme contractuelle avec des constructeurs. L'avenant proposé porte sur la santé dans l'habitat. Des modifications sont aussi apportées telles que l'application d'un coefficient de Biotope, l'intégration de logements de grande taille. Il introduit également auprès des bailleurs une concertation sur les droits de réservation pour la Ville et le suivi des référents opérant dans les programmes livrés.

AFFAIRES SOCIALES

« Nogent Présence aide au domicile »

Dans le cadre de la politique de maintien à domicile de la Ville, il est proposé le renouvellement de la convention avec l'association « Nogent Présence aide au domicile », pour un an renouvelable une seule fois. Cela doit permettre à l'association de mener une réflexion active sur les stratégies à développer pour assurer sa pérennité et évoluer vers un modèle économique plus viable, sans le soutien financier de la Ville, tout en cherchant à préserver une offre de services de qualité.

Nouveaux locaux pour la PMI

La Ville propose de nouveaux locaux rénovés, au 1, passage de la Taverne à côté de la Maison sociale, pour la PMI (protection maternelle et infantile), actuellement située au 9, rue Cabit. L'objectif est de créer un véritable pôle social et médico-social pour les Nogentais.

DIVERS